

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 344

9 février 2015

SOMMAIRE

CALOOCAN Spf S.A.	16479	Pieralisi International S.A.	16474
CCMP Alaeo Luxco	16475	Portman S.A.	16474
CEP III Investments S.C.A.	16493	PPF Holdings S.à r.l.	16473
Clerve GP S.à r.l.	16466	Progene S.A.	16474
Compagnie d'Investissement du Sud S.A.	16475	Quest Diagnostics Holdings S.à.r.l.	16481
DUHR Frères S. à r.l.	16476	Quinn Finance S.à r.l.	16477
E.C.T. s.à r.l. (Entreprise de Constructions Tubulaires)	16476	RCD, S.C.I.	16511
EM Whole Loan SA	16476	Samsalux S.A.	16467
EU Acquisitions Fuji S.à r.l.	16476	Sangiacomo S.à r.l.	16469
European Property Lux FinCo 1 S.à r.l. ..	16475	SBM Stones S.à r.l.	16466
HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l.	16490	Segno S.A.	16467
Le Nothomb S.A.	16472	S-Energy S.A.	16467
Le Peigne en Or s.à r.l.	16471	Senyar S.à r.l.	16468
Lion Systems S.A.	16471	SFER Holding S.à r.l.	16466
Luxemburger Handwerksbau S.à r.l.	16473	SFER Holding S.à r.l.	16466
Lux-Equity	16472	Sogephy S.A.	16470
LUX Investment Fund S.A.	16471	Spencer Davis S.A.	16468
Luxmaster S.A.	16473	Station Service Petry S.à r.l.	16468
Lux Motors Renting SC	16470	SV Immo 1 S.A.	16468
Lux Motors Renting SC	16471	Tax Investments S.A.	16469
Malcolm & Peter International Holding S.A.	16472	Tax Investments S.A.	16469
Mega Brands International	16470	TB Intermediate Holdings S.à r.l.	16469
Nextstage S.A.	16475	United CP Holdings S.à r.l.	16491
NSI Projects	16493	Victoire Asia Investment Management S.à r.l.	16480
N Technologies S.à r.l.	16493	Wam S.A., SPF	16512
Pieralisi International S.A.	16474	Zobra Investment SPF, S.A.	16467

SFER Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.980.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004090/10.

(150003368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

SFER Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.980.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004091/10.

(150003376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

SBM Stones S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SBM Stones S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015004081/12.

(150003326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Clerve GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 192.269.

Il est notifié que notifié qu'en date du 1^{er} Décembre 2014:

- 25,000 parts sociales des 25,000 détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Attert Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 192279,

Résultant des décisions susmentionnées les 25,000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Attert Holdings S.à r.l. détient 25,000 parts sociales de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerve GP S.à r.l.

J.A. Mees

Gérant

Référence de publication: 2015002907/22.

(150002478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Samsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.005.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 26 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2015004074/11.

(150003258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

S-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 164.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015004053/11.

(150003950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Segno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 137.456.

Résolution de l'administrateur unique prise en date du 07 janvier 2015.

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour extrait conforme.

Le 08 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004085/12.

(150003397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Zobra Investment SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 166.002.

Décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 janvier 2015:

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de la fonction d'administrateur de Madame Maria Pia Bettiol, décide d'accepter cette démission avec effet immédiat.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia (Italie) résidant professionnellement au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le Conseil décide d'appeler à la fonction de Président, Madame Marina Padalino, administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ZOBRA INVESTMENT SPF, S.A.

Société Anonyme

Société de gestion de patrimoine familial

Signatures

Référence de publication: 2015003516/20.

(150002944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Station Service Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 126, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 94.056.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015004108/10.

(150003785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Spencer Davis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg B 26.071.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2015.

Référence de publication: 2015004101/10.

(150003177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

SV Immo 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.161.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 08 janvier 2015

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour extrait conforme

Le 08 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004111/12.

(150003755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Senyar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.111.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 29 décembre 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 décembre 2014

1. M. Douwe Jacob Hendrik TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant C, avec effet au 29 décembre 2014.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie C, avec effet au 29 décembre 2014, pour une durée indéterminée.

3. KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B149133, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014, qui sera tenue en 2015.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Pour extraits sincères et conformes

Pour Senyar S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015004059/22.

(150003290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Tax Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 155.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004129/10.

(150003133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Tax Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 155.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004128/10.

(150003132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Sangiacomo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 665, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2015004075/13.

(150003253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

TB Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 29.020.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.946.

En date du 25 novembre 2014, 200.000.000 (deux cents millions) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) chacune, ont été transférées par TB International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.219 à TB International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.230.

En date du 25 novembre 2014, ces mêmes 200.000.000 (deux cents millions) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar Américain) chacune, ont été transférées par TB International Holdings II S.à r.l. à TB International Holdings I S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015004132/21.

(150003179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Mega Brands International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 876.450,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 99.516.

En date du 31 décembre 2014, l'ensemble des 35.058 (trente-cinq mille cinquante-huit) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, ont été transférées par Mega Brands Inc., une société organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social sis au 4505, Hickmore, CDN - H4T 1K5 Montréal, Québec et immatriculée auprès du Registraire des entreprises sous le numéro 149900-9, à Mattel Overseas Operations Ltd., une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social sis au Clarendon House, 2 Church St., Hamilton HM11 et immatriculée auprès du Registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 34517.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015004674/17.

(150004180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Sogephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.873.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 décembre 2014 que:

1. L'Assemblée Générale ratifie le renouvellement tacite du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre BARDOT, qui aurait dû être renouvelé lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Alexandre BARDOT en sa qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat et décide de nommer en remplacement Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme administrateur de la société, jusqu'au 1^{er} avril 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015004098/18.

(150003578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Lux Motors Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.975.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale du 23 juin 2014

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts de la société aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.»

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015004658/19.

(150004704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

LUX Investment Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 164.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004657/10.

(150004890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Le Peigne en Or s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 19, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 30.407.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015004641/10.

(150004305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Lion Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 135.827.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015004645/14.

(150004155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Lux Motors Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-4947 Hautcharage, 13, rue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg E 4.975.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale du 9 janvier 2015

1) L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 13, rue du Dix Septembre à L-4947 Hautcharage, de sorte que l'article 4 des statuts de la société aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi 13, rue du Dix Septembre à L-4947 Hautcharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.»

2) Actualisation des adresses des associés:

- Monsieur Sabahattin BEYAZ demeure 13, rue du Dix Septembre à L-4947 Hautcharage

- Monsieur Spyragelos BEYAZ demeure 13, rue du Dix Septembre à L-4947 Hautcharage

3) Actualisation de l'adresse du gérant: Monsieur Sabahattin BEYAZ demeure 13, rue du Dix Septembre à L-4947 Hautcharage.

4) La société EDISYS SA n'est plus co-gérant

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015004659/20.

(150004704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport d'audit pour l'exercice clos au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 janvier 2015.

Pour la société

Le notaire

Référence de publication: 2015004662/13.

(150004130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Malcolm & Peter International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015004686/14.

(150004989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Le Nothomb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 16, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 93.782.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 28 mars 2014

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social en date du 28 mars 2014 et constatant que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, déclarent accepter le renouvellement des mandats de ces derniers, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2020.

Sont donc nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2020:

- Madame Jacqueline Le Bouter-Bacle, pensionnée, née le 20 août 1931 à Us (France) et demeurant à L-1430 Luxembourg, 16, boulevard Pierre Dupong;

- Monsieur Jean-Pierre Hardt, ingénieur, né le 06 août 1938 à Esch/Alzette et demeurant à L-4032 Esch-sur-Alzette, 8, rue Bessemer;

- Madame Malou Knaff-Ackermann, indépendante, née le 01 décembre 1953 à Luxembourg et demeurant à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire;

Est nommé administrateur-délégué de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2020:

- Madame Jacqueline Le Bouter-Bacle, susvisée.

Est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2020:

- FISCOGEST S.AR.L., ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg (RCS Luxembourg: B 129.532)

Les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes nouvellement nommés déclarent accepter leurs mandats.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2015004640/27.

(150004395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Luxmaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 139.823.

Décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2014.

L'Assemblée constate que les mandats de Monsieur Benoît DESSY administrateur résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste L - 2346 Luxembourg et de Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, Commissaire aux Comptes ayant son siège social au 45-47 Route d'Arlon L - 1140 Luxembourg sont venus à échéance et décide le renouvellement de leur mandat pour la période expirant à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
LUXMASTER S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2015004667/17.

(150004203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Luxemburger Handwerksbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 36.011.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. Januar 2015

Am Montag, den 5. Januar um 11.00 Uhr, sind die Gesellschaftler LUXEMBURGER HANDWERKSBAU S.à.r.l. in der Stadt Luxemburg zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

- Dem Rücktritt des Technischen Direktors, Herrn Stefan PETERS, Maurer, geboren am 28/11/1963 in Bad Neuerburg, wohnhaft in D- 54662 Speicher, Merscheiderweg 38, wurde zugestimmt.

- Herr Dieter WEILER, geboren am 06/03/1967 in Daun (D), wohnhaft in D-54570 Niederstadtfeld, Zum Weiher 19, wird an der Stelle von Herrn Stefan PETERS zum neuen Technischen Geschäftsführer genannt.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig durch die Unterschrift des technischen Geschäftsführers zusammen mit der Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer im Verwaltungsbereich verpflichtet.

Luxemburg, den 5. Januar 2015.

Référence de publication: 2015004664/18.

(150004264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

PPF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,10.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.335.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 10 décembre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 6 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de classe B suivant avec effet rétroactif au 6 mars 2014:

Harald Thul, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Sophie Zintzen
Mandataire

Référence de publication: 2015004796/19.

(150004946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pieralisi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.653.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Frédéric MULLER.

Référence de publication: 2015004789/10.

(150004426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pieralisi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.653.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Laurent MULLER.

Référence de publication: 2015004790/10.

(150004426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Progene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.903.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 septembre 2014 que, M. Fernand HEIM a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat et qu'il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement

Il résulte également de ce procès-verbal que suite à cette démission, le nombre des administrateurs de la société a été diminué de 5 à 4.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015004804/14.

(150004075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Portman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.979.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 décembre 2014 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Pierre METZLER, en tant qu'administrateur;
- Madame Ann BLACKMORE, en tant qu'administrateur;
- Monsieur John ROCKETT, en tant qu'administrateur;
- Monsieur John WILKINSON, en tant qu'administrateur.

Le mandat de la société KPMG AUDIT en tant que Commissaire n'a pas été renouvelé et la société KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149133, a été nommée «Réviseur d'entreprises agréé» avec effet au 20 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015004795/20.

(150004801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Nextstage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015003960/9.

(150003510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.988.

Der Jahresabschluss vom 30.09.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004430/9.

(150004909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Compagnie d'Investissement du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 157.000.

Les résolutions suivantes ont été prises par l'actionnariat de la Société en date du 11 Novembre 2014:

- Il est décidé de nommer Madame Jessica Schaedler, née le 31 mars 1982, demeurant professionnellement au 65, Talstrasse, 8001 Zurich (Suisse), au poste d'administratrice, avec effet au 1^{er} novembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait
Pour la société

Référence de publication: 2015003643/13.

(150003370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.462.741,93.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 162.977.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 5 janvier 2015

En date du 5 janvier 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Charles GRIMM de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2014;

- de nommer Monsieur Nicholas FULCO, né le 9 novembre 1987 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: Almack House, 28 King Street, SW1Y 6XA Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Nicholas FULCO, gérant de classe A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

CCMP Alaeo Luxco
Signature

Référence de publication: 2015003631/23.

(150003982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

DUHR Frères S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 25, rue de Niederdonven.
R.C.S. Luxembourg B 112.907.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 8 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015004412/10.

(150004188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

E.C.T. s.à r.l. (Entreprise de Constructions Tubulaires), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 6, rue de Rédange.
R.C.S. Luxembourg B 91.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004415/10.

(150004941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

EM Whole Loan SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.897.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Janvier 2015.

Pour EM WHOLE LOAN S.A.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015004444/12.

(150004540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

EU Acquisitions Fuji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.420.538,90.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 189.540.

Extrait des décisions prises par les associés du 22 décembre 2014

M. Simon Barnes, demeurant professionnellement au 15 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Keith Greally, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004453/22.

(150004827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Quinn Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.510.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of November,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appears,

Quinn Quarrying & Concrete Limited, a limited company organised under the laws of Ireland, having its registered address at Scotchtown, Ballyconnell, Co Cavan, Ireland, and registered with the Companies Registration Office under number 310119 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(1) The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, representing the entire share capital of Quinn Finance S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109510 (*hereinafter, the Company*).

(2) The Company was incorporated on 22 June 2005, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 1233 dated 18 November 2005. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

(3) The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (*the Companies Act*).

(4) The Sole Shareholder decides to proceed with the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation (*the Simplified Liquidation*).

(5) The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company (*the Liquidator*); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

(6) The Liquidator, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities, as shown in the interim accounts (*the Liquidation Accounts*) dated 31 October 2014 are the following:

- Assets amounting to nineteen thousand one hundred seventy euros and ninety eight cent of euro (EUR 19,170.98); and

- Liabilities (creditors) amounting to seventy-five thousand five hundred and seventy euro (EUR 75,570) and exclusively consisting in tax provisions, as well as provisions to cover for the liquidation costs.

(7) The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been either entirely paid or duly accounted for in the Liquidation Accounts and irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the liquidated Company.

(8) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company, including the shares held by the Sole Shareholder are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect.

(9) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (*commissaire à la liquidation*) in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

(10) The Sole Shareholder resolves to give discharge to the managers of the Company, i.e. Mr Paul Donnelly and Mr Paul John O'Brien, members of the board of managers of the Company, for the exercise of their respective mandates.

(11) The Sole Shareholder resolves that the Simplified Liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

(12) The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Quinn Quarrying & Concrete Limited, une société constituée et régie par le droit de la République d'Irlande, ayant son siège social à Scotchtown, Ballyconnel, Co Cavan, Irlande, et enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 310119 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie requérante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Actionnaire Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(1) L'Actionnaire Unique détient l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de Quinn Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) et son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 1109510 (la Société).

(2) La Société a été constituée le 22 juin 2005, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1233 en date du 18 novembre 2005. Les statuts de la Société n'ont pas fait l'objet de modifications depuis la constitution de la Société.

(3) L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

(4) L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation Simplifiée).

(5) L'Associé Unique se nomme lui-même en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); le Liquidateur aura tout pouvoir pour signer, exécuter et émettre tout acte ou document, de faire toute déclaration et effectuer toute tâche nécessaire ou utile afin de mettre en exécution les dispositions du présent acte. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais restera le seul responsable des opérations et tâches qu'il aurait ainsi déléguées.

(6) Le Liquidateur informe que, à la date du présent acte, les actifs et passifs principaux de la Société, tels que montrés dans les comptes intermédiaires de la Société (les Comptes de Liquidation) en date du 31 octobre 2014, sont les suivants:

- des créances se montant à dix-neuf mille cent soixante-dix euros et quatre-vingt dix huit cents (19.170,98 EUR); et
- des dettes se montant à soixante-quinze mille cinq cent soixante-dix euros (75.570 EUR) et consistant exclusivement en des provisions pour impôts et provisions pour coûts liés à la liquidation.

(7) Le Liquidateur déclare que tout le passif envers les parties tierces connues de la Société, y compris les frais de liquidation, a été soit dûment réglé soit approvisionné dans les Comptes de Liquidation et qu'il s'engage irrévocablement à s'acquitter de tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société liquidée.

(8) L'Associé Unique déclare reprendre l'intégralité des actifs et le passif de la Société, ensemble avec le compte de pertes et profits de la Société, de sorte que tout le passif et l'actif de la Société, incluant les parts sociales détenues par l'Associé Unique, sont transférées à l'Associé Unique avec effet immédiat.

(9) L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de liquidation exécutées par le Liquidateur et déclare donc qu'il n'y a aucun besoin de tenir de deuxième assemblée générale et décide de fixer immédiatement la tenue de la troisième et dernière assemblée.

(10) L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société, M. Paul Donnelly et M. Paul John O'Brien, membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

(11) L'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société reprenant l'émission de parts sociales ou autres sûretés seront annulés.

(12) Les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq (5) ans à Luxembourg, au siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015004811/130.

(150004308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

CALOOCAN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.376.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial dénommée "CALOOCAN Spf S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 du 19 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n° 2414 du 10 novembre 2010.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78 376.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, prénommé. Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la dissolution et la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires aux comptes de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs ou des commissaires aux comptes de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme «C.G. Consulting», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102 188 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62873. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208938/73.

(140234185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Victoire Asia Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.400.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 181.315.

EXTRAIT

Madame Winnie Chan, associée de la Société, a transféré 109 760 parts sociales de la Société à la Société avec effet le 12 décembre 2014.

En conséquence et avec effet au 12 décembre 2014:

- Monsieur Tzu Chih Wen, possède 472 220 parts sociales;
- Monsieur Shun Yip Chow, possède 118 020 parts sociales;
- la société Victoire Investment Management S.à r.l., possède 700 000 parts sociales; et
- la société Victoire Asia Investment Management S.à r.l., possède 109 760 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004161/18.

(150002278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Quest Diagnostics Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.387.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Quest Diagnostics Holdings Incorporated, a company with business address at 3 Giralda Farms, Madison, New Jersey NJ 07940, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2046008, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed ne varietur by the proxy holder and the authorized representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the laws of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Quest Diagnostics Holdings S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies in which the Company is a member (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be permitted to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the Company's last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the Company's share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified in the same conditions.

The shareholders at a general meeting or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of a plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In the event of a plurality of managers, the decisions of the managers will be undertaken pursuant to a meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the

board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by verbal communication, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at a time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable means of telecommunication allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members are present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes of the meeting, which must be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents, each having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable means of telecommunication.

Art. 14. Any manager does not incur, in his function as manager, any personal obligations or liabilities with respect to the commitments regularly undertaken by him in the name of the Company. As a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In the event of a plurality of shareholders, decisions of the shareholders will be undertaken as follows:

The holding of a shareholders meeting will not be compulsory as long as the number of shareholders of the Company is less than 25 (twenty-five). In such a case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable means of telecommunication. Each shareholder shall vote in writing.

If the number of shareholders of the Company exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders will be undertaken pursuant to meetings of the shareholders. In such a case, 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the Company's prior financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders will be convened and written shareholders resolutions will be proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which such meetings and such resolutions will be proposed by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except in the case of the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable means of telecommunication another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders are to be held and resolutions are to be adopted in accordance with the provisions of the Law.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term beginning on the date of their appointment and ending on the date of the next annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the Company's annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the Company's annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by a new resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the public register of the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier").

Notwithstanding the thresholds mentioned above, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may decide as determined by the Law that the excess either be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold as dividends, or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), may, upon proposal by the board of managers or the sole manager (as the case may be), decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the prior financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The shareholders, at a general meeting of shareholders, or the sole shareholder (as the case may be), may approve the dissolution of the Company.

Art. 24. In such a case, the shareholders, at general meeting of shareholders, or the sole shareholder (as the case may be), shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Quest Diagnostics Holdings Incorporated, here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares of the Company. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire share capital, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr. Stephen Andrew Calamari, born in New York, United States of America, on 12 October 1954, residing professionally at 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, United States of America.

- Mr. Paul Robert Berry, born in Manchester, United Kingdom, on 24 October 1953, residing professionally at 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, United Kingdom;

- Mr. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, born in Leidschendam, The Netherlands, on 8 May 1977, residing professionally at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that pursuant to the request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Quest Diagnostics Holdings Incorporated, une société établie au 3 Giralda Farms, Madison, New Jersey NJ 07940, Etats-Unis, enregistrée au "Secretary of State" de l'Etat du Delaware sous le numéro 2046008, ici dûment représenté(e) par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le représentant légal de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Quest Diagnostics Holdings S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) d'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) d'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute filiale indirecte, ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers prêteur des Affiliées);

(6) d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) de manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonstancielles ou favorables à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion de sa participation dans le capital social représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes relevant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social de la Société.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les assemblées générales des associés sont tenues et les décisions y sont adoptées dans les conditions posées par la Loi.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut décider, comme prévu par la Loi, que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. Dans un tel cas, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Quest Diagnostics Holdings Incorporated, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 20.000 (vingt mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500 euros.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivants sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Stephen Andrew Calamari, né à New-York, Etats-Unis, le 12 octobre 1954, résidant professionnellement au 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, Etats-Unis.

- M. Paul Robert Berry, né à Manchester, Royaume-Uni, le 24 octobre 1953, résidant professionnellement au 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, Royaume-Uni; et

- M. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, né à Leidschendam, Pays-Bas, le 8 mai 1977, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015004810/518.

(150004266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 377.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.506.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite au procès-verbal de la décision de l'associé unique de HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l. (la «Société») prise en date du 12 décembre 2014, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société en date du 12 décembre 2014;

- de donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs pendant la liquidation;

- de conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société situé au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Pour extrait analytique conforme

Hines European Development Fund II L.P..

Associé unique

Référence de publication: 2015000940/22.

(15000096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

United CP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 63.390.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.850.

In the year two thousand and fourteen on the first day of the month of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

United Professional Media S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B96550, (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Mariya Gadzhalova, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg as proxyholder, pursuant to a proxy dated 1 December 2014 (such proxy signed *ne variatur* by the proxyholder and the undersigned notary will be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of "United CP Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the RCS under number B70850 (the "Company"), incorporated on 15 July 1999 by deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 754 of 12 October 1999. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 17 March 2006, published in the Mémorial, number 1407 of 21 July 2006.

The appearing party acting in the above stated capacity declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all four thousand two hundred and twenty-six (4,226) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below.

2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda

- Amendment of the object clause of the Company to provide, *inter alia*, for the possibility to act as unlimited partner and manager of partnerships and consequentially to amend article 2 of the Company to read as follows:

" Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in any partnerships or companies, in Luxembourg or abroad, whether as limited partner or unlimited or general partner, and it may further act as manager of such partnerships or companies in which it holds such interest. It may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and other debt instruments convertible or not.

In a general fashion it may lend funds and grant assistance (by way of loans advances, guarantees, securities, collateral, mortgage, pledge or otherwise) to affiliated companies or other entities in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs to, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company may perform all operations connected directly or indirectly to the accomplishment of its corporate object".

Thereafter the sole shareholder passed the sole resolution as follows:

Sole resolution

It is resolved to amend the object and purpose of the Company to clarify that the Company may participate in any form in any partnership and consequentially to amend article 2 of the Company as set forth in the agenda above.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

United Professional Media S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois du Luxembourg, dont le siège social est situé au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 96550, (l'«Associé Unique»),

représentée par Maître Mariya Gadzhalova, Maître en droit, résidant à Luxembourg en tant que mandataire

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} décembre 2014 (laquelle procuration signée ne variatur sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique de «United CP Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du RCS sous le numéro B70850 (la «Société»), constituée le 15 Juillet 1999 par acte de Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglister, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 754 du 12 octobre 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire désigné Maître Joseph Elvinger, du 17 mars 2006, publié au Mémorial, numéro 1407 du 21 juillet 2006.

La partie comparante agissant en qualité indiqué ci-dessus a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient l'ensemble des quatre mille deux cent vingt-six (4,226) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. Que le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

Ordre du jour

- Modification de la clause concernant l'objet de la Société de fournir, entre autres, la possibilité d'agir en tant que associé commandité et gérant de société de personnes et par conséquent, modification de l'article 2 de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans toutes sociétés de personnes ou sociétés, au Luxembourg ou à l'étranger, comme associé commanditaire ou associé commandité ou associé-gérant, et il peut également agir comme gérant de ces sociétés de personnes ou sociétés dans lesquelles elle détient un tel intérêt. Elle peut exercer son activité par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et d'instrument de créance et autres titres de créance convertibles ou non.

D'une manière générale elle peut accorder des fonds et prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés, nantissement, hypothèque, gage ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations, liées directement ou indirectement, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'objet de la Société afin de clarifier le fait que la Société peut participer sous quelque forme que ce soit dans toute commandite et par conséquent, de modifier l'article 2 de la Société afin qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de son augmentation de capital, sont estimés à EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015004945/121.

(150004293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

N Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 161.540.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000474/10.

(140235071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

NSI Projects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 118A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 168.430.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9530 Wiltz, le 29 août 2014.

Christophe Célio

Gérant

Référence de publication: 2015003967/12.

(150003748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the "Company") a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23rd March 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the Me Jean-Paul MEYERS, notary in Rambrouch, dated August 8, 2014, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 13, 2014 under number 2902.

The meeting was presided by Ms Fatima Lahmer, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Mrs Laetitia Piscione, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, The meeting elected as scrutineer Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand seven hundred forty one Euros (EUR 150,741) so as to bring it from its current amount of twenty two million eight hundred seventy one thousand five hundred ninety one Euros (EUR 22,871,591) down to twenty two million seven hundred twenty thousand eight hundred fifty Euros (EUR 22,720,850) by cancellation of one hundred fifty thousand seven hundred forty one (150,741) self-held Class R ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

2. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred one thousand one hundred thirty eight Euros (EUR 401,138) so as to bring it from its current amount of twenty two million seven hundred twenty thousand eight hundred fifty Euros (EUR 22,720,850) down to twenty two million three hundred nineteen thousand seven hundred twelve Euros (EUR 22,319,712) by cancellation of four hundred one thousand one hundred thirty eight (401,138) self-held Class Q ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

3. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy one thousand five hundred eighty one Euros (EUR 371,581) so as to bring it from its current amount of twenty two million three hundred nineteen thousand seven hundred twelve Euros (EUR 22,319,712) down to twenty one million nine hundred forty eight thousand one hundred thirty one Euros (EUR 21,948,131) by cancellation of three hundred seventy one thousand five hundred eighty one (371,581) self-held Class N ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

4. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 379,840) so as to bring it from its current amount of twenty one million nine hundred forty eight thousand one hundred thirty one Euros (EUR 21,948,131) down to twenty one million five hundred sixty eight thousand two hundred ninety one Euros (EUR 21,568,291) by cancellation of three hundred seventy nine thousand eight hundred forty (379,840) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

5. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred ninety four thousand six hundred fifty six Euros (EUR 1,194,656) so as to bring it from its current amount of twenty one million five hundred sixty eight thousand two hundred ninety one Euros (EUR 21,568,291) down to twenty million three hundred seventy three thousand six hundred thirty five Euros (EUR 20,373,635) by cancellation of one million one hundred ninety four thousand six hundred fifty six (1,194,656) self-held Class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

6. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three thousand six hundred forty two Euros (EUR 3,642) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred seventy three thousand six hundred thirty five Euros (EUR 20,373,635) down to twenty million three hundred sixty nine thousand nine hundred ninety three Euros (EUR 20,369,993) by cancellation of three thousand six hundred forty two (3,642) self-held Class B ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

7. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of twenty four thousand three hundred thirty five Euros (EUR 24,335) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred sixty nine thousand nine hundred ninety three Euros (EUR 20,369,993) up to twenty million three hundred ninety four thousand three hundred twenty eight Euros (EUR 20,394,328) by issuance of twenty four thousand three hundred thirty five (24,335) new ordinary shares of Class K of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of forty three thousand four hundred thirty three Euros and fifty Cents (EUR 43,433.50);

8. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred nine Euros (EUR 1,909) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred ninety four thousand three hundred twenty eight Euros (EUR 20,394,328) up to twenty million three hundred ninety six thousand two hundred thirty seven Euros (EUR 20,396,237) by issuance of one thousand nine hundred nine (1,909) new ordinary shares of Class M of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of one hundred ninety Euro and ninety Cents (EUR 190.90);

9. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred three Euros (EUR 703) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred ninety six thousand two hundred thirty seven Euros (EUR 20,396,237) up to twenty million three hundred ninety six thousand nine hundred forty Euros (EUR 20,396,940) by issuance of seven hundred three (703) new ordinary shares of Class W of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of seventy Euro thirty Cents (EUR 70.30);

10. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred three thousand nine hundred four Euros (EUR 203,904) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred ninety six

thousand nine hundred forty Euros (EUR 20,396,940) up to twenty million six hundred thousand eight hundred forty four Euros (EUR 20,600,844) by issuance of two hundred three thousand nine hundred four (203,904) new ordinary shares of Class E of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twenty thousand three hundred ninety Euro forty Cents (EUR 20,390.40);

11. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital decreases and increases;

12. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increases and decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company,

13. Miscellaneous

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems one hundred fifty thousand seven hundred forty one (150,741) Class R ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value ("FMV") for an amount of one hundred seventy thousand six hundred eighty Euros and eighty one Cents (EUR 170,680.81). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty thousand seven hundred forty one Euros (EUR 150,741) so as to bring it from its current amount of twenty two million eight hundred seventy one thousand five hundred ninety one Euros (EUR 22,871,591) down to twenty two million seven hundred twenty thousand eight hundred fifty Euros (EUR 22,720,850) by cancellation of one hundred fifty thousand seven hundred forty one (150,741) self-held Class R ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to fifteen thousand seventy four Euros and ten Cents (EUR 15,074.10).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie four thousand eight hundred sixty five Euros and seventy one Cents (EUR 4,865.71) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one hundred seventy thousand six hundred eighty Euros and eighty one Cents (EUR 170,680.81) will be credited to the shareholders' payables (the "Shareholders' Payables") as follows:

Shareholder	Number of R shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-26'798	-26'798.00	-2'679.80	-865.00	30'342.80
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-20'099	-20'099.00	-2'009.90	-649.00	22'757.90
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-20'099	-20'099.00	-2'009.90	-649.00	22'757.90
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-33'498	-33'498.00	-3'349.80	-1'080.71	37'928.51
Altamar Buyout Global II, FCR	-10'130	-10'130.00	-1'013.00	-327.00	11'470.00
Altamar Buyout Global III, FCR	-7'959	-7'959.00	-795.90	-257.00	9'011.90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-32'158	-32'158.00	-3'215.80	-1'038.00	36'411.80
Total	-150'741	-150'741.00	-15'074.10	-4'865.71	170'680.81

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems four hundred one thousand one hundred thirty eight (401,138) Class Q ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of five hundred seventy five thousand four hundred ninety Euros and forty five Cents (EUR 575,490.45). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of four hundred one thousand one hundred thirty eight Euros (EUR 401,138) so as to bring it from its current amount of twenty two million seven hundred twenty thousand eight hundred fifty Euros (EUR 22,720,850) down to twenty two million three hundred nineteen thousand seven hundred twelve Euros (EUR 22,319,712) by cancellation of four hundred one thousand one hundred thirty eight (401,138) self-held Class Q ordinary

shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to forty thousand one hundred thirteen Euros and eighty Cents (EUR 40,113.80).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie one hundred thirty four thousand two hundred thirty eight Euros and sixty five Cents (EUR 134,238.65) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of five hundred seventy-five thousand four hundred ninety Euros and forty five Cents (EUR 575,490.45) will be credited to the Shareholders' Payables as follows:

Shareholder	Number of Q shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-71'314	-71'314.00	-7'131.40	-23'865.00	102'310.40
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-53'485	-53'485.00	-5'348.50	-17'898.00	76'731.50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-53'485	-53'485.00	-5'348.50	-17'898.00	76'731.50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-89'142	-89'142.00	-8'914.20	-29'831.00	127'887.20
Altamar Buyout Global II, FCR	-26'956	-26'956.00	-2'695.60	-9'021.00	38'672.60
Altamar Buyout Global III, FCR	-21'180	-21'180.00	-2'118.00	-7'087.65	30'385.65
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-85'576	-85'576.00	-8'557.60	-28'638.00	122'771.60
Total	-401'138	-401'138.00	-40'113.80	-134'238.65	575'490.45

Third Resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems three hundred seventy one thousand five hundred eighty one (371,581) Class N ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of eight hundred seven thousand seven hundred eighty one Euros and thirty seven Cents (EUR 807,781.37). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy one thousand five hundred eighty one Euros (EUR 371,581) so as to bring it from its current amount of twenty two million three hundred nineteen thousand seven hundred twelve Euros (EUR 22,319,712) down to twenty one million nine hundred forty eight thousand one hundred thirty one Euros (EUR 21,948,131) by cancellation of three hundred seventy one thousand five hundred eighty one (371,581) self-held Class N ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty seven thousand one hundred fifty eight Euros and ten Cents (EUR 37,158.10).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie three hundred ninety nine thousand forty two Euros and twenty seven Cents (EUR 399,042.27) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of eight hundred seven thousand seven hundred eighty one Euros and thirty seven Cents (EUR 807,781.37) will be credited to the Shareholders' Payables as follows

Shareholder	Number of N shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-66'059	-66'059.00	-6'605.90	-70'941.00	143'605.90
Assurances du Crédit Mutuel Vie	-49'544	-49'544.00	-4'954.40	-53'206.00	107'704.40

S.A.M.					
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-49'544	-49'544.00	-4'954.40	-53'206.00	107'704.40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-82'574	-82'574.00	-8'257.40	-88'676.69	179'508.09
Altamar Buyout Global II, FCR	-24'970	-24'970.00	-2'497.00	-26'815.00	54'282.00
Altamar Buyout Global III, FCR	-19'619	-19'619.00	-1'961.90	-21'069.00	42'649.90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-79'271	-79'271.00	-7'927.10	-85'128.58	172'326.68
Total	-371'581	-371'581.00	-37'158.10	-399'042.27	807'781.37

Fourth Resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems three hundred seventy nine thousand eight hundred forty (379,840) Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of one million four hundred sixty seven thousand three hundred sixty three Euros and fifty one Cents (EUR 1,467,363.51). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred seventy nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 379,840) so as to bring it from its current amount of twenty one million nine hundred forty eight thousand one hundred thirty one Euros (EUR 21,948,131) down to twenty one million five hundred sixty eight thousand two hundred ninety one Euros (EUR 21,568,291) by cancellation of three hundred seventy nine thousand eight hundred forty (379,840) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty seven thousand nine hundred eighty four Euros (EUR 37,984).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie one million forty nine thousand five hundred thirty nine Euros and fifty one Cents (EUR 1,049,539.51) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million four hundred sixty seven thousand three hundred sixty three Euros and fifty one Cents (EUR 1,467,363.51) will be credited to the Shareholders' Payables as follows

Shareholder	Number of S shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	-67'527	-67'527.00	-6'752.70	-186'583.51	260'863.21
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	-50'645	-50'645.00	-5'064.50	-139'939.00	195'648.50
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-50'645	-50'645.00	-5'064.50	-139'939.00	195'648.50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-84'409	-84'409.00	-8'440.90	-233'231.00	326'080.90
Altamar Buyout Global II, FCR	-25'525	-25'525.00	-2'552.50	-70'529.00	98'606.50
Altamar Buyout Global III, FCR	-20'056	-20'056.00	-2'005.60	-55'416.00	77'477.60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-81'033	-81'033.00	-8'103.30	-223'902.00	313'038.30
Total	-379'840	-379'840.00	-37'984.00	-1'049'539.51	1'467'363.51

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems one million one hundred ninety four thousand six hundred fifty six (1,194,656) Class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of one million six hundred seventeen thousand eight hundred sixteen Euros and fifty four Cents (EUR 1,617,816.54). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one million one hundred ninety four thousand six hundred fifty six Euros (EUR 1,194,656) so as to bring it from its current amount of twenty one million five hundred sixty eight thousand two hundred ninety one Euros (EUR 21,568,291) down to twenty million three hundred seventy three thousand six hundred thirty five Euros (EUR 20,373,635) by cancellation of one million one hundred ninety four thousand

six hundred fifty six (1,194,656) self-held Class E ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one hundred nineteen thousand four hundred sixty five Euros and sixty Cents (EUR 119,465.60).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie three hundred three thousand six hundred ninety four Euros ninety four Cents (EUR 303,694.94) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million six hundred seventeen thousand eight hundred sixteen Euros and fifty four Cents (EUR 1,617,816.54) will be credited to the Shareholders' Payables as follows

Shareholder	Number of E shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-212'384	-212'384.00	-21'238.40	-53'989.94	287'612.34
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-159'287	-159'287.00	-15'928.70	-40'493.00	215'708.70
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-159'287	-159'287.00	-15'928.70	-40'493.00	215'708.70
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-265'479	-265'479.00	-26'547.90	-67'488.00	359'514.90
Altamar Buyout Global II, FCR	-80'281	-80'281.00	-8'028.10	-20'408.00	108'717.10
Altamar Buyout Global III, FCR	-63'078	-63'078.00	-6'307.80	-16'035.00	85'420.80
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-254'860	-254'860.00	-25'486.00	-64'788.00	345'134.00
Total	-1'194'656	-1'194'656.00	-119'465.60	-303'694.94	1'617'816.54

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems three thousand six hundred forty two (3,642) Class B ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at FMV for an amount of thirty-two thousand forty eight Euros (EUR 32,048). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of three thousand six hundred forty two Euros (EUR 3,642) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred seventy three thousand six hundred thirty five Euros (EUR 20,373,635) down to twenty million three hundred sixty nine thousand nine hundred ninety three Euros (EUR 20,369,993) by cancellation of three thousand six hundred forty two (3,642) self-held Class B ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to three hundred sixty four Euros and twenty cents (EUR 364.20).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie twenty eight thousand forty one Euros and eighty cents (EUR 28,041.80) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of thirty-two thousand forty eight Euros (EUR 32,048) will be credited to the Shareholders' Payables as follows

Shareholder	Number of B shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other distributable reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-647	-647.00	-64.70	-4'984.80	5'696.50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-486	-486.00	-48.60	-3'739.00	4'273.60

Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	-486	-486.00	-48.60	-3'739.00	4'273.60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-809	-809.00	-80.90	-6'232.00	7'121.90
Altamar Buyout Global II, FCR	-245	-245.00	-24.50	-1'884.00	2'153.50
Altamar Buyout Global III, FCR	-192	-192.00	-19.20	-1'481.00	1'692.20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-777	-777.00	-77.70	-5'982.00	6'836.70
Total	-3'642	-3'642.00	-364.20	-28'041.80	32'048.00

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty four thousand three hundred thirty five Euros (EUR 24,335) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred ninety four thousand three hundred twenty eight Euros (EUR 20,394,328) up to twenty million three hundred ninety four thousand three hundred twenty eight Euros (EUR 20,394,328) by issuance of twenty four thousand three hundred thirty five (24,335) new ordinary shares of Class K of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of forty three thousand four hundred thirty three Euros and fifty Cents (EUR 43,433.50) which shall be allocated to the legal reserve for two thousand four hundred thirty three Euros and fifty Cents (EUR 2,433.50) and to the distributable reserves of the Company for forty-one thousand Euros (EUR 41,000).

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of sixty seven thousand seven hundred sixty eight Euros and fifty Cents (EUR 67,768.50) shall be fully paid in by contribution in kind of part of the Shareholders' Payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of K shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation from other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-4'326	4'326	432.60	7'289.00	-12'047.60
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	3'245	3'245	324.50	5'467.00	-9'036.50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	3'245	3'245	324.50	5'467.00	-9'036.50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	5'408	5'408	540.80	9'110.00	-15'058.80
Altamar Buyout Global II, FCR	1'635	1'635	163.50	2'755.00	-4'553.50
Altamar Buyout Global III, FCR	1'285	1'285	128.50	2'165.00	-3'578.50
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	5'191	5'191	519.10	8'747.00	-14'457.10
Total	24'335	24'335.00	2'433.50	41'000.00	-67'768.50

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred nine Euros (EUR 1,909) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred ninety four thousand three hundred twenty eight Euros (EUR 20,394,328) up to twenty million three hundred ninety six thousand two hundred thirty seven Euros (EUR 20,396,237) by issuance of one thousand nine hundred nine (1,909) new ordinary shares of Class M of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of one hundred ninety Euro and ninety Cents (EUR 190.90) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of two thousand ninety nine Euros ninety Cents (EUR 2,099.90) shall be fully paid in by contribution in kind of part of the Shareholders' Payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of M shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation from other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	339	339.00	33.90	0.00	-372.90

16500

Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	255	255.00	25.50	0.00	-280.50
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	255	255.00	25.50	0.00	-280.50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	424	424.00	42.40	0.00	-466.40
Altamar Buyout Global II, FCR	128	128.00	12.80	0.00	-140.80
Altamar Buyout Global III, FCR . . .	101	101.00	10.10	0.00	-111.10
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	407	407.00	40.70	0.00	-447.70
Total	1'909	1'909.00	190.90	0.00	-2'099.90

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred three Euros (EUR 703) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred ninety six thousand two hundred thirty seven Euros (EUR 20,396,237) up to twenty million three hundred ninety six thousand nine hundred forty Euros (EUR 20,396,940) by issuance of seven hundred three (703) new ordinary shares of Class W of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of seventy Euros thirty Cents (EUR 70.30) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of seven hundred seventy three Euros and thirty Cents (EUR 773.30) shall be fully paid in by contribution in kind of part of the Shareholders' Payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of W shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation from other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	125	125.00	12.50	0.00	-137.50
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	94	94.00	9.40	0.00	-103.40
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	94	94.00	9.40	0.00	-103.40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	156	156.00	15.60	0.00	-171.60
Altamar Buyout Global II, FCR	47	47.00	4.70	0.00	-51.70
Altamar Buyout Global III, FCR . . .	37	37.00	3.70	0.00	-40.70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	150	150.00	15.00	0.00	-165.00
Total	703	703.00	70.30	0.00	-773.30

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred three thousand nine hundred four Euros (EUR 203,904) so as to bring it from its current amount of twenty million three hundred ninety six thousand nine hundred forty Euros (EUR 20,396,940) up to twenty million six hundred thousand eight hundred forty four Euros (EUR 20,600,844) by issuance of two hundred three thousand nine hundred four (203,904) new ordinary shares of Class E of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twenty thousand three hundred ninety Euro forty Cents (EUR 20,390.40) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of two hundred twenty four thousand two hundred ninety four Euros and forty Cents (EUR 224,294.40) shall be fully paid in by allocation of part of the distributable reserve of the Company as follows:

Shareholder	Number of E shares redeemed and cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation from other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie					
SA	36'250	36'250.00	3'625.00	-39'875.00	0.00

16501

Assurances du Crédit Mutuel Vie					
S.A.M.	27'187	27'187.00	2'718.70	-29'905.70	0.00
Assurances du Crédit Mutuel					
IARD	27'187	27'187.00	2'718.70	-29'905.70	0.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	45'312	45'312.00	4'531.20	-49'843.20	0.00
Altamar Buyout Global II, FCR	13'702	13'702.00	1'370.20	-15'072.20	0.00
Altamar Buyout Global III, FCR . . .	10'766	10'766.00	1'076.60	-11'842.60	0.00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	43'500	43'500.00	4'350.00	-47'850.00	0.00
Total	203'904	203'904.00	20'390.40	-224'294.40	0.00

Subscriptions - Payments

Thereupon intervened each limited shareholder of the Company all represented by Fatima Lahmer by virtue of seven (7) powers of attorney given in December 2014 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxyholder has declared, with respect to each of its principal:

1. Assurance du Credit Mutuel VIE SA confirmed its subscription for the respective number of new Class K,M,W and E shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

2. Assurances du Credit Mutuel IARD, confirmed its subscription for the respective number of new Class K,M,W and E shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

3. Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m. confirmed its subscription for the respective number of new Class K,M,W and E shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

4. Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun, confirmed its subscription for the respective number of new Class K,M,W and E shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

5. Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun, confirmed its subscription for the respective number of new Class K,M,W and E shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

6. Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado, confirmed its subscription for the respective number of new Class K,M,W and E shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves;

7. LGT Capital Invest (Ireland) Ltd, confirmed its subscription for the respective number of new Class K,M,W and E shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves.

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the report of Audit Conseil Services S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises) on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and value to the new shares to be issued with total related legal reserve and other reserves as described above.”

The said report, after having been signed “ne varietur” by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Eleventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

Art. 6. The Company has a subscribed capital of twenty million six hundred thousand eight hundred forty four Euros (EUR 20,600,844) consisting in one (1) A management share, two hundred ninety eight thousand six hundred fifty one (298,651) Class B ordinary shares, two hundred eighty eight thousand seven hundred eighteen (288,718) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, one million four hundred fifty five thousand two hundred ninety seven (1,455,297) Class E ordinary shares, eleven thousand seven hundred sixty six (11,766) Class G ordinary shares, sixty seven thousand three hundred twenty five (67,325) Class H ordinary shares, two million fifty six thousand four hundred nineteen (2,056,419) Class I ordinary shares, two million one hundred twenty three thousand four hundred thirty three (2,123,433) Class J ordinary shares, one million four hundred forty four thousand

four hundred ninety eight (1,444,498) Class K ordinary shares, one million nine hundred thirty eight thousand three hundred ninety three (1,938,393) Class L ordinary shares, two million two hundred forty one thousand eight hundred fifty seven (2,241,857) Class M ordinary shares, four hundred sixty one thousand four hundred sixty seven (461,467) Class N ordinary shares, seven hundred twenty thousand six hundred twenty (720,620) Class O ordinary shares, one million fifty three thousand eight hundred eighty eight (1,053,888) Class P ordinary shares, nine hundred sixty three thousand three hundred twenty eight (963,328) Class Q ordinary shares, seven hundred sixty five thousand two hundred forty three (765,243) Class R ordinary shares, one million five hundred thirteen thousand one hundred six (1,513,106) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) Class U ordinary shares, eight hundred seventeen thousand six hundred sixty three (817,663) Class V ordinary shares, nine hundred fifteen thousand five hundred ninety one (915,591) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class E, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

Twentieth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increases and decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately three thousand five hundred euros.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société») une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 23 mars 2007 sous le numéro 444, lesquels statuts ont été dernièrement modifié par acte de Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch en date du 8 août 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 13 octobre 2014 sous le numéro 2902.

L'assemblée est présidée par Madame Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Madame Laetitia Piscione, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Frank, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

1. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cent cinquante mille sept cent quarante et un Euros (EUR 150.741) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions huit cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 22.871.591) à vingt-deux millions sept cent vingt mille huit cent cinquante Euros (EUR 22.720.850) par annulation de cent cinquante mille sept cent quarante et une (150.741) actions ordinaires de Classe R auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

2. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre cent un mille cent trente-huit Euros (EUR 401.138) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions sept cent vingt mille huit cent cinquante Euros (EUR 22.720.850) à vingt-deux millions trois cent dix-neuf mille sept cent douze Euros (EUR 22.319.712) par annulation de quatre cent un mille cent trente-huit (401.138) actions ordinaires de Classe Q auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

3. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-un Euros (EUR 371.581) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions trois cent dix-neuf mille sept cent douze Euros (EUR 22.319.712) à vingt et un millions neuf cent quarante-huit mille cent trente et un Euros (EUR 21.948.131) par annulation de trois cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt une (371.581) actions ordinaires de Classe N auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

4. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 379.840) pour l'amener de son montant actuel de vingt et un millions neuf cent quarante-huit mille cent trente et un Euros (EUR 21.948.131) à vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 21.568.291) par annulation de trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante (379.840) actions ordinaires de Classe S auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

5. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de un million cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-six Euros (EUR 1.194.656) pour l'amener de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 21.568.291) à vingt millions trois cent soixante-treize mille six cent trente-cinq Euros (EUR 20.373.635) par annulation de un million cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-six (1.194.656) actions ordinaires de Classe E auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

6. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois mille six cent quarante-deux Euros (EUR 3.642) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent soixante-treize mille six cent soixante-cinq Euros (EUR 20.373.635) à vingt millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 20.369.993) par annulation de trois mille six cent quarante-deux (3.642) actions ordinaires de Classe B auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

7. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de vingt-quatre mille trois cent trente-cinq Euros (EUR 24.335) pour l'amener de son montant actuel de vingt million trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 20.369.993) à vingt millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-huit Euros (EUR 20.394.328) par émission de vingt-quatre mille trois cent trente-cinq (24.335) nouvelles actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quarante-trois mille quatre cent trente-trois Euros et cinquante Cents (EUR 43.433,50);

8. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de mille neuf cent neuf Euros (EUR 1.909) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-huit Euros (EUR 20.394.328) à vingt millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent trente-sept Euros (EUR 20.396.237) par émission de mille neuf cent neuf (1.909) nouvelles actions ordinaires de Classe M de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 190,90);

9. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de sept cent trois Euros (EUR 703) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent trente-sept Euros (EUR 20.396.237) à vingt millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante Euros (EUR 20.396.940) par émission de sept cent trois (703) nouvelles actions ordinaires de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de soixante-dix Euros et trente Cents (EUR 70,30);

10. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de deux cent trois mille neuf cent quatre Euros (EUR 203.904) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante Euros (EUR 20.396.940) à vingt millions six cent mille huit cent quarante-quatre Euros (EUR 20.600.844) par émission de deux cent trois mille neuf cent quatre (203.904) nouvelles actions ordinaires de Classe E de

la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de vingt mille trois cent quatre dix Euros et quarante Cents (EUR 20.390,40);

11. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les augmentations et réductions de capital;

12. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

13. Divers.

Puis l'assemblée générale extraordinaire de la Société après délibération a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté cent cinquante mille sept cent quarante et une (150.741) actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché («VM») pour un montant de cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt Euros et quatre-vingt-un Cents (EUR 170.680,81). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de cent cinquante mille sept cent quarante et un Euros (EUR 150.741) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions huit cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 22.871.591) à vingt-deux millions sept cent vingt mille huit cent cinquante Euros (EUR 22.720.850) par annulation de cent cinquante mille sept cent quarante et une (150.741) actions ordinaires de Classe R auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à quinze mille soixante-quatorze Euros et dix Cents (EUR 15.074,10).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide également que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire quatre mille huit cent soixante-cinq Euros et soixante et onze Cents (EUR 4.865,71) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt Euros et quatre-vingt-un Cents (EUR 170.680,81) sera crédité aux dettes des actionnaires (les «Dettes des Actionnaires») comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe R rachetée et annulée	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves distribuables (en EUR)	prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-26 798	-26 798,00	-2 679,80	-865,00	30 342,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-20 099	-20 099,00	-2 009,90	-649,00	22 757,90
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-20 099	-20 099,00	-2 009,90	-649,00	22 757,90
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	-33 498	-33 498,00	-3 349,80	-1 080,71	37 928,51
Altamar Buyout Global II, FCR	-10 130	-10 130,00	-1 013,00	-327,00	11 470,00
Altamar Buyout Global III, FCR . . .	-7 959	-7 959,00	-795,90	-257,00	9 011,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-32 158	-32 158,00	-3 215,80	-1 038,00	36 411,80
Total	-150 741	-150 741,00	-15 074,10	-4 865,71	170 680,81

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quatre cent un mille cent trente-huit (401.138) actions ordinaires de Classe Q de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de cinq cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-cinq Cents (EUR 575.490,45). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre cent un mille cent trente-huit Euros (EUR 401.138) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions sept cent vingt mille huit cent cinquante Euros (EUR 22.720.850) à vingt-deux millions trois cent dix-neuf mille sept cent douze Euros (EUR 22.319.712) par annulation de quatre cent un mille cent trente-huit (401.138) actions ordinaires de Classe Q auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à quarante mille cent treize Euros et quatre-vingt Cents (EUR 40.113,80).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide également que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire cent trente-quatre mille deux cent trente-huit Euros et soixante-cinq Cents (EUR 134.238,65) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de cinq cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-cinq Cents (EUR 575.490,45) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe Q rachetée et annulée	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves distribuables (en EUR)	prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-71 314	-71 314,00	-7 131,40	-23 865,00	102 310,40
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-53 485	-53 485,00	-5 348,50	-17 898,00	76 731,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-53 485	-53 485,00	-5 348,50	-17 898,00	76 731,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	-89 142	-89 142,00	-8 914,20	-29 831,00	127 887,20
Altamar Buyout Global II, FCR	-26 956	-26 956,00	-2 695,60	-9 021,00	38 672,60
Altamar Buyout Global III, FCR . . .	-21 180	-21 180,00	-2 118,00	-7 087,65	30 385,65
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-85 576	-85 576,00	-8 557,60	-28 638,00	122 771,60
Total	-401 138	-401 138,00	-40 113,80	-134 238,65	575 490,45

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trois cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt une (371.581) actions ordinaires de Classe N de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de huit cent sept mille sept cent quatre-vingt-un Euros trente-sept Cents (EUR 807.781,37). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-un Euros (EUR 371.581) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions trois cent dix-neuf mille sept cent douze Euros (EUR 22.319.712) à vingt et un million neuf cent quarante-huit mille cent trente et un Euros (EUR 21.948.131) par annulation de trois cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt une (371.581) actions ordinaires de Classe N auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente-sept mille cent cinquante-huit Euros et dix Cents (EUR 37.158,10).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide également que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-deux Euros et vingt-sept Cents (EUR 399.042,27) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de huit cent sept mille sept cent quatre vingt un Euros et trente-sept Cents (EUR 807.781,37) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe N rachetée et annulée	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves distribuables (en EUR)	prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-66 059	-66 059,00	-6 605,90	-70 941,00	143 605,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-49 544	-49 544,00	-4 954,40	-53 206,00	107 704,40
Assurances du Crédit Mutuel	-49 544	-49 544,00	-4 954,40	-53 206,00	107 704,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	-82 574	-82 574,00	-8 257,40	-88 676,69	179 508,09
Altamar Buyout Global II, FCR	-24 970	-24 970,00	-2 497,00	-26 815,00	54 282,00

16506

Altamar Buyout Global III, FCR . . .	-19 619	-19 619,00	-1 961,90	-21 069,00	42 649,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-79 271	-79 271,00	-7 927,10	-85 128,58	172 326,68
Total	-371 581	-371 581,00	-37 158,10	-399 042,27	807 781,37

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante (379.840) actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de un million quatre cent soixante-sept mille trois cent soixante-trois Euros et cinquante et un Cents (EUR 1.467.363,51). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 379.840) pour l'amener de son montant actuel de vingt et un millions neuf cent quarante-huit mille cent trente et un Euros (EUR 21.948.131) à vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 21.568.291) par annulation de trois cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante (379.840) actions ordinaires de Classe S auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 37.984).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide également que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire un million quarante-neuf mille cinq cent trente-neuf Euros et cinquante et un Cents (EUR 1.049.539,51) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de un million quatre cent soixante-sept mille trois cent soixante-trois Euros et cinquante et un Cents (EUR 1.467.363,51) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit

Actionnaire	Nombre d'actions de classe S rachetée et annulée	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves distribuables (en EUR)	prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-67 527	-67 527,00	-6 752,70	-186 583,51	260 863,21
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-50 645	-50 645,00	-5 064,50	-139 939,00	195 648,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-50 645	-50 645,00	-5 064,50	-139 939,00	195 648,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-84 409	-84 409,00	-8 440,90	-233 231,00	326 080,90
Altamar Buyout Global II, FCR	-25 525	-25 525,00	-2 552,50	-70 529,00	98 606,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-20 056	-20 056,00	-2 005,60	-55 416,00	77 477,60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-81 033	-81 033,00	-8 103,30	-223 902,00	313 038,30
Total	-379 840	-379 840,00	-37 984,00	-1 049 539,51	1 467 363,51

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté un million cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-six (1.194.656) actions ordinaires de Classe E de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de un million six cent dix-sept mille huit cent seize Euros et cinquante-quatre Cents (EUR 1.617.816,54). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de un million cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-six Euros (EUR 1.194.656) pour l'amener de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 21.568.291) à vingt millions trois cent soixante-treize mille six cent trente-cinq Euros (EUR 20.373.635) par annulation de un million cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (1.194.565) actions ordinaires de Classe E auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à cent dix-neuf mille quatre cent soixante-cinq Euros et soixante Cents (EUR 119.465,60).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide également que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire trois cent trois mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (EUR 303.694,94) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de un million six cent dix-sept mille huit cent seize Euros et cinquante-quatre Cents (EUR 1.617.816,54) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe E rachetée et annulés	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves distribuables (en EUR)	prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-212 384	-212 384,00	-21 238,40	-53 989,94	287 612,34
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-159 287	-159 287,00	-15 928,70	-40 493,00	215 708,70
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-159 287	-159 287,00	-15 928,70	-40 493,00	215 708,70
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	-265 479	-265 479,00	-26 547,90	-67 488,00	359 514,90
Altamar Buyout Global II, FCR	-80 281	-80 281,00	-8 028,10	-20 408,00	108 717,10
Altamar Buyout Global III, FCR . . .	-63 078	-63 078,00	-6 307,80	-16 035,00	85 420,80
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-254 860	-254 860,00	-25 486,00	-64 788,00	345 134,00
Total	-1 194 656	-1 194 656,00	-119 465,60	-303 694,94	1 617 816,54

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trois mille six cent quarante-deux (3.642) actions ordinaires de Classe B de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à VM pour un montant de trente-deux mille quarante-huit Euros (EUR 32.048). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois mille six cent quarante-deux Euros (EUR 3.642) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent soixante-treize mille six cent trente-cinq Euros (EUR 20.373.635) à vingt millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 20.369.993) par annulation de trois mille six cent quarante-deux (3.642) actions ordinaires de Classe B auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trois cent soixante-quatre Euros et vingt Cents (EUR 364,20).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide également que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire vingt-huit mille quarante et un Euros et quatre-vingt Cents (EUR 28.041,80) sera payée des autres réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de trente-deux mille quarante-huit Euros (EUR 32.048) sera crédité aux Dettes des Actionnaires comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe B rachetée et annulée	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves distribuables (en EUR)	prix de rachat (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-647	-647,00	-64,70	-4 984,80	5 696,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-486	-486,00	-48,60	-3 739,00	4 273,60
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-486	-486,00	-48,60	-3 739,00	4 273,60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . .	-809	-809,00	-80,90	-6 232,00	7 121,90
Altamar Buyout Global II, FCR	-245	-245,00	-24,50	-1 884,00	2 153,50
Altamar Buyout Global III, FCR . . .	-192	-192,00	-19,20	-1 481,00	1 692,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-777	-777,00	-77,70	-5 982,00	6 836,70
Total	-3 642	-3 642,00	-364,20	-28 041,80	32 048,00

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de vingt-quatre mille trois cent trente-cinq Euros (EUR 24.335) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 20.369.993) à vingt millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-huit Euros (EUR 20.394.328) par émission de vingt-quatre mille trois cent trente-cinq (24.335) nouvelles actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quarante-trois mille quatre cent trente-trois Euros et cinquante Cents (EUR 43.433,50) lesquels seront alloués à la réserve légale pour un montant de deux mille quatre cent trente-trois Euros et cinquante Cents (EUR 2.433,50) et aux réserves distribuables de la Société pour quarante et un mille Euros (EUR 41.000).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que le montant total de souscription de soixante-sept mille sept cent soixante-huit Euros et cinquante Cents (EUR 67.768,50) sera entièrement payé par apport en nature d'une partie des Dettes des Actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe K souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation des autres réserves distribuables (en EUR)	prix de souscription à payer des dettes des actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	4 326	4 326	432,60	7 289,00	-12 047,60
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	3 245	3 245	324,50	5 467,00	-9 036,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	3 245	3 245	324,50	5 467,00	-9 036,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	5 408	5 408	540,80	9 110,00	-15 058,80
Altamar Buyout Global II, FCR	1 635	1 635	163,50	2 755,00	-4 553,50
Altamar Buyout Global III,	1 285	1 285	128,50	2 165,00	-3 578,50
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	5 191	5 191	519,10	8 747,00	-14 457,10
Total	24 335	24 335,00	2 433,50	41 000,00	-67 768,50

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de mille neuf cent neuf Euros (EUR 1.909) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-huit Euros (EUR 20.394.328) à vingt millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent trente-sept Euros (EUR 20.396.237) par émission de mille neuf cent neuf (1.909) nouvelles actions ordinaires de Classe M de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 190,90) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que le montant total de souscription de deux mille quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 2.099,90) sera entièrement payé par apport en nature d'une partie des Dettes des Actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe M souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation des autres réserves distribuables (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	339	339,00	33,90	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	255	255,00	25,50	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	255	255,00	25,50	0,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	424	424,00	42,40	0,00
Altamar Buyout Global II, FCR	128	128,00	12,80	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	101	101,00	10,10	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	407	407,00	40,70	0,00
Total	1 909	1 909,00	190,90	0,00

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de sept cent trois Euros (EUR 703) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent trente-sept Euros (EUR 20.396.237) à vingt millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante Euros (EUR 20.396.940) par émission de sept cent trois (703) nouvelles actions ordinaires de Classe W de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de soixante-dix Euros et trente Cents (EUR 70.30) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que le montant total de souscription de sept cent soixante-treize Euros et trente Cents (EUR 773,30) sera entièrement payé par apport en nature d'une partie des Dettes d'Actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe W souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation des autres réserves distribuables (en EUR)	prix de souscription à payer des dettes des actionnaires (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	125	125,00	12,50	0,00	-137,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	94	94,00	9,40	0,00	-103,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD	94	94,00	9,40	0,00	-103,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	156	156,00	15,60	0,00	-171,60
Altamar Buyout Global II, FCR	47	47,00	4,70	0,00	-51,70
Altamar Buyout Global III, FCR	37	37,00	3,70	0,00	-40,70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	150	150,00	15,00	0,00	-165,00
Total	703	703,00	70,30	0,00	-773,30

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de deux cent trois mille neuf cent quatre Euros (EUR 203.904) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quarante Euros (EUR 20.396.940) à vingt millions six cent mille huit cent quarante-quatre Euros (EUR 20.600.844) par émission de deux cent trois mille neuf cent quatre (203.904) nouvelles actions ordinaires de Classe E de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de vingt mille trois cent quatre-vingt-dix Euros et quarante cents (EUR 20.390,40) à allouer ensuite à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que le montant total de souscription de deux cent vingt-quatre mille neuf cent vingt-quatre Euros et quarante Cents (EUR 224.924,40) sera entièrement payé par allocation d'une partie des réserves distribuables de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions de classe E souscrite	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation des autres réserves distribuables (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	36 250	36 250,00	3 625,00	-39 875,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	27 187	27 187,00	2 718,70	-29 905,70
Assurances du Crédit Mutuel IARD	27 187	27 187,00	2 718,70	-29 905,70
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	45 312	45 312,00	4 531,20	-49 843,20
Altamar Buyout Global II, FCR	13 702	13 702,00	1 370,20	-15 072,20
Altamar Buyout Global III, FCR	10 766	10 766,00	1 076,60	-11 842,60
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	43 500	43 500,00	4 350,00	-47 850,00
Total	203 904	203 904,00	20 390,40	-224 294,40

Souscription et paiements

Est alors intervenu chaque actionnaire commanditaire de la Société, tous représentés par Fatima Lahmer en vertu de sept (7) procurations données en décembre 2014 et qui, signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ledit mandataire a déclaré ce qui suit, relativement à chacun de ses mandants:

1. Assurance du Credit Mutuel VIE SA a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K, M, W et E énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

2. Assurances du Credit Mutuel IARD a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K, M, W et E énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

3. Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K, M, W et E énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

4. Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K, M, W et E énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

5. Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K, M, W et E énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

6. Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K, M, W et E énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves;

7. LGT Capital Invest (Ireland) Ltd a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions K, M, W et E énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport de l'apport en nature de Audit Conseil S.à r.l., auditeur indépendant (réviseur d'entreprises), dont la conclusion est la suivante

“Basé sur ce qui a été développé et décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui nous porte à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins en son nombre et en sa valeur aux nouvelles actions à émettre avec le total des réserves légales et autres réserves comme décrit ci-dessus”

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Onzième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de vingt millions six cent mille huit cent quarante quatre Euros (EUR 20.600.844) représenté par une (1) action de commandité A, deux cent quatre vingt dix huit mille six cent cinquante et une (298.651) actions ordinaires de Classe B, deux cent quatre vingt huit mille sept cent dix-huit (288.718) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre vingt six (19.586) actions ordinaires de Classe D, un million quatre cent cinquante cinq mille deux cent quatre vingt dix sept (1.455.297) actions ordinaires de Classe E, onze mille sept cent soixante six (11.766) actions ordinaires de Classe G, soixante sept mille trois cent vingt cinq (67.325) actions ordinaires de Classe H, deux millions cinquante six mille quatre cent dix neuf (2.056.419) actions ordinaires de Classe I, deux millions cent vingt trois mille quatre cent trente trois (2.123.433) actions ordinaires de Classe J, un million quatre cent quarante quatre mille quatre cent quatre vingt dix huit (1.444.498) actions ordinaires de Classe K, un million neuf cent trente huit mille trois cent quatre vingt treize (1.938.393) actions ordinaires de Classe L, deux millions deux cent quarante et un mille huit cent cinquante sept (2.241.857) actions ordinaires de Classe M, quatre cent soixante et un mille quatre cent soixante sept (461.467) actions ordinaires de Classe N, sept cent vingt mille six cent vingt (720.620) actions ordinaires de Classe O, un million cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (1.053.888) actions ordinaires de Classe P, neuf cent soixante trois mille trois cent vingt huit (963.328) actions ordinaires de Classe Q, sept cent soixante cinq mille deux cent quarante trois (765.243) actions ordinaires de Classe R, un million cinq cent treize mille cent six (1.513.106) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) actions ordinaires de Classe U, huit cent dix sept mille six cent soixante trois (817.663) actions ordinaires de Classe V, neuf cent quinze mille huit cent quatre vingt huit (915.591) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe G, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe

M, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R, de Classe S, de Classe T, de Classe U, de Classe V, de Classe W, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée aux résolutions ci-dessus, incluant mais sans limitation, l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunération et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Lahmer, Piscione, Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015000812/1018.

(150000139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

RCD, S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 2.721.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

1) Ratification de la démission du gérant:

- Monsieur Jean-Claude STEFFEN, gérant, né le 13 juillet 1962 à Esch/Alzette, demeurant à L-4170 Esch/Alzette, 50, boulevard Kennedy.

2) Nomination du gérant:

- Monsieur Tom STEFFEN, gérant, né le 15 mars 1989 à Esch/Alzette, demeurant à L-4221 Esch/Alzette, 124, route de Luxembourg.

3) Nomination de la gérante:

- Madame Lynn STEFFEN, gérante, née le 02 juin 1990 à Esch/Alzette, demeurant à L-3332 Fennange, 81, route d'Esch. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Esch/Alzette, le 22 septembre 2014.

Les Associés

Référence de publication: 2015004035/20.

(150003478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Wam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 24.259.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LUVTOKEN INVESTMENT S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 170349, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2106 du 24 août 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC/2014/61627. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208706/51.

(140232655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.